

CAISSE DES ECOLES DE SOLLIÉS-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

OBJET :

Budget Unique 2024

N° 4 / 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 17h15

Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIVES Marie-Christine, Madame AVRIL Nathalie, Madame LEMOINE Aurélie, Madame MARTINEZ Vanessa

Absents : Monsieur CASTEL Roger, Madame FAURE Magali

Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 lequel est équilibré en section de fonctionnement à 26 241.02 €

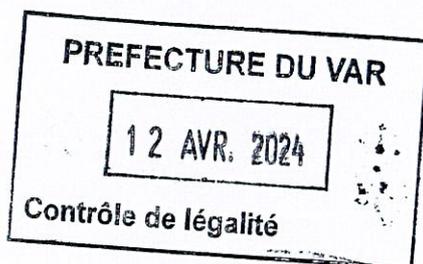
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Nicolas GERARDIN



Le Maire exécutoire
Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le 12 AVR. 2024

- de la publication, le 12 AVR. 2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES :
 Pour :
 Contre :
 Abstentions :

007700

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Président (1),
A Solliès-Ville, le 11/04/2024



[Handwritten signature]

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
 A Solliès-Ville, le 11/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

AVRIL Nathalie	<i>[Signature]</i>
BROUSSAIS Jean-Jacques	<i>[Signature]</i>
CASTEL Roger	Abient
FAURE Magali	Abiente
FOUASSE Bénédicte	<i>[Signature]</i>
LEMOINE Aurélie	<i>[Signature]</i>
MARTINEZ Vanessa	<i>[Signature]</i>
VIVES Marie-christine	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

